

# Document explicatif – modification plan d’urbanisme

## Informations générales

Titre	Modification du Règlement établissant le cadre normatif en matière d’urbanisme (2021, chapitre 126) afin d’apporter divers ajustements opérationnels
Résumé	Ensemble de modifications afin d’ajuster le Règlement établissant le cadre normatif en matière d’urbanisme (2021, chapitre 126)
Concordance	Non
Date	4 février 2025

## Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1 à 32
District(s)	Tous les districts
Territoire visé	Tout le territoire de la Ville
Terrain visé	
Photo du terrain	
Objet	<p>Le présent projet de règlement regroupe diverses corrections visant à améliorer l’opérationnalisation de la réglementation, avec les modifications règlementaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ajouter certains usages résidentiels exemptés pour la superficie maximale de plancher (susceptible);</li><li>• Exclure les lots non desservis ou partiellement desservis de l’application du CES minimum (susceptible);</li><li>• Exclure de l’application des normes de conception et de lotissement des lots acquis par la Ville afin de réaliser des infrastructures d’utilité publique (non susceptible);</li><li>• Clarifier la note concernant un lot riverain dont la ligne latérale est parallèle ou sensiblement parallèle à la rive (non susceptible);</li><li>• Exclure les usages agricoles de l’obligation d’acquitter une contribution aux fins de parcs (non susceptible);</li><li>• Assujettir certains projets de redéveloppement à la contribution aux fins de parcs exigée lors de l’émission d’un permis de construction (non susceptible);</li><li>• Cibler l’occupant au lieu du propriétaire dans le cadre de l’usage additionnel de location touristique (susceptible);</li><li>• Autoriser l’usage additionnel « Réception » en zone agricole, en conformité d’un règlement provincial (non susceptible);</li><li>• Ajouter des matériaux prohibés aux fins de revêtement de toiture (non susceptible);</li><li>• Ajuster des catégories de matériaux de recouvrement (non susceptible);</li><li>• Ajuster la manière de mesurer la profondeur d’un accès au bâtiment en lien avec les escaliers et les rampes d’accès pour personnes handicapées (susceptible);</li></ul>

## Document explicatif – modification plan d’urbanisme

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre les accès au sous-sol en cours avant secondaire (susceptible);</li> <li>• Ajuster les normes de marge de recul sur les terrasses commerciales permanentes (susceptible);</li> <li>• Mettre à jour le nom du règlement sur les terrasses à l’article 490 et 491 (non susceptible);</li> <li>• Clarifier l’article sur les conteneurs à déchet (non susceptible);</li> <li>• Autoriser dans certaines zones l’usage temporaire de foires, festivals, fêtes populaires, fêtes foraines et cirques (susceptible);</li> <li>• Autoriser l’abattage sans l’avis d’un spécialiste sur l’espace occupé par un usage exercé sans bâtiment (non susceptible);</li> <li>• Ajuster l’aire d’isolement d’un bâtiment mixte (susceptible);</li> <li>• Retirer l’obligation des messages horizontaux pour les enseignes dans l’affichage de type A (non susceptible);</li> <li>• Autoriser l’agrandissement d’un emplacement résidentiel en zone agricole dans le but de le rendre conforme (non susceptible);</li> <li>• Ajouter un paragraphe concernant la hauteur d’une clôture ou une haie à la DS.5.11 (non susceptible);</li> <li>• Revoir les normes relatives aux accès véhiculaires et aménagements de la DS.9.6 applicables dans les zones RES-2060 et RES-2315 (non susceptible);</li> <li>• Ajouter l’usage H6 (7 à 8 logements) à la zone RES-3026 (susceptible);</li> <li>• Ajouter l’usage C4c (restauration) à la zone PIR-3048 (susceptible);</li> <li>• Ajouter l’usage R3a (activités nautiques) à la zone PIR-3133 (susceptible);</li> <li>• Agrandir la zone RES-2064 à même une partie de la zone RES-2065 (susceptible);</li> <li>• Agrandir la zone COL-3010 à même une partie de la zone RES-3026 (susceptible);</li> <li>• Créer la zone COR-3644 à même une partie de la zone COR-3019 (susceptible);</li> <li>• Ajouter la disposition spéciale DS.4.15 à la grille RES-2064 (susceptible);</li> <li>• Supprimer la disposition spéciale DS.6.38 des grilles RES-3541 et RES-3534 (susceptible);</li> </ul>
Approbation référendaire	Susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 113, al. 2, par, 3°, 5°, 5.1° 6°, 9°, 12.1°, 20°, article 115, al. 2, par 1° et 4° et article 117.1